
Projet de délibération n° TRA 03

**Désignation des représentants du Grand Toulouse au sein du
SMTC**

Exposé

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté des courriers adressés par Messieurs Pierre Cohen, Joël Carreiras, François Briançon, Bernard Keller, Christian Sempé, Gérard André, Claude Raynal, Bernard Marquié, délégués du Grand Toulouse au sein du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine.

Ces derniers y évoquent les importantes difficultés de fonctionnement rencontrées depuis plusieurs mois au sein de ce Syndicat du fait, au-delà des divergences profondes entre les différentes collectivités membres, de dissensions au sein même des représentants du Grand Toulouse tant sur la gestion du Syndicat que sur les orientations à donner à la politique des transports.

Ces dissensions sont arrivées à un tel paroxysme, en témoignent le nouveau mouvement de grève entamé le 14 décembre dernier et les mots d'ordre qui le fondent. Ainsi, le fonctionnement du Syndicat est profondément altéré tant au plan institutionnel, social et financier. Ces délégués ont donc fait le choix de se démettre de leurs fonctions au sein du S.M.T.C., estimant qu'il appartient au Conseil de Communauté de tirer les conséquences de leurs démissions.

Le Conseil de Communauté constate que ces dissensions et les démissions massives qu'elles ont entraînées témoignent indéniablement d'une situation de crise aux répercussions négatives sur le bon fonctionnement tant du SMTC que du Grand Toulouse et particulièrement préjudiciables pour les usagers des transports en commun.

Au regard de l'ensemble de ces considérations et au-delà du seul remplacement des délégués démissionnaires, il appartient au Conseil de Communauté de modifier la représentation du Grand Toulouse au sein du SMTC, comme le lui permet l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales.

Il sera donc proposé au Conseil de Communauté du 21 décembre prochain de se prononcer sur le remplacement des représentants du Grand Toulouse au sein du SMTC et de procéder aux opérations de vote afférentes.